

**RÉGIE DES BÂTIMENTS**  
**Services Extérieurs Bruxelles II**  
**Monsieur F. TAVERNIER**  
**Conseiller**  
Rue Jourdan, 95  
**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 23.2195 (corr. Mme S. Blaiech)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2227/s.497  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Conseiller,

**Objet : BRUXELLES. Boulevard du Neuvième de Ligne, 27 – “ Le Petit Château “ : bloc G.**  
**Démolition d’une passerelle en béton et d’un escalier de secours et reconstruction d’un escalier extérieur.**

En réponse à votre lettre du 23 février 2011, en référence, réceptionnée le 2 mars, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 mars 2011, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis l’avis suivant.

La CRMS tient tout d’abord à remercier la Régie des Bâtiments pour l’avoir informée du projet en question. Bien qu’il ne soit pas protégé, le Petit Château constitue en effet un ensemble architectural remarquable dont l’intérêt patrimonial est évident. Erigé à l’emplacement de l’ancien château Ansillon, le Petit Château est formé par un ensemble de bâtiments dont la construction a connu plusieurs phases (1848-1852; 1865-1868 et début du XXe siècle). Successivement caserne des carabiniers, des fusiliers, prison pour les inciviques après l’occupation allemande, puis centre de recrutement et de sélection de l’Armée belge, et aujourd’hui centre d’accueil des candidats réfugiés politiques, le Petit Château témoigne de l’histoire militaire du pays et fait partie intégrante du paysage bruxellois, le long du canal.

La demande concerne le bloc G du Petit Château qui longe la rue de Witte de Haelen et date du début du XXe siècle. Le rez-de-chaussée abrite des locaux administratifs, le premier étage est occupé par des chambres destinées à des mineurs d’âge et le second par une salle de sport accessible à tous les résidents.

Jusqu’il y a peu, la salle de sport était accessible par une passerelle en béton et briques (2<sup>de</sup> moitié du XXe siècle ?) pour relier le bloc D voisin (+/- 1850) au bloc G au niveau du deuxième étage. Cette passerelle connaîtrait des problèmes de stabilité et ne serait plus utilisée pour des raisons de sécurité. Fédasil, qui s’occupe de l’accueil des réfugiés politiques depuis 1986, souhaite remédier à cette situation et rétablir un accès à la salle de sport sans qu’il n’y ait de contact direct entre les adultes et les mineurs qui sont logés au premier étage.

Le projet prévoit, en remplacement de la passerelle en béton et d’un escalier de secours extérieur qui seraient démolis, la construction d’une nouvelle structure indépendante aboutissant contre la façade nord-ouest du bloc G, installée dans un petit jardin d’agrément. La passerelle qui relierait la structure au bâtiment serait soit laissée à ciel ouvert (variante 1\_1 “sans jonction” entre les deux baies ou variante 1\_2 “avec jonction”), soit abritée par un auvent (variante 2). La baie du premier étage serait adaptée et une nouvelle baie serait créée dans la façade à hauteur du deuxième étage. La partie actuellement maçonnée en briques (à gauche de la façade du rez-de-chaussée) serait démolie et reconstruite en pierre bleue pour compléter et uniformiser le parement existant.

La CRMS a soigneusement examiné les documents qui lui ont été transmis par la Régie ainsi que ceux fournis par la suite pour documenter la situation existante.

Cependant, elle estime, à ce stade du dossier, qu'il est difficile de comprendre la pertinence du projet sans disposer d'une vue globale du site et sans connaître l'organisation générale du complexe.

En tout état de cause, la Commission plaide pour qu'une solution structurelle reliant les blocs D et G soit élaborée plutôt qu'une solution ad hoc répondant à un problème ponctuel au risque d'altérer définitivement la façade concernée par le projet. La CRMS constate, par exemple, que le bâtiment D possède également un escalier de secours le long de sa façade latérale. Ne pourrait-on rationaliser les circulations existantes ?

La Commission, qui comprend les préoccupations de Fédasil, propose d'évaluer sur place les connexions actuelles entre les bâtiments et leurs circulations internes, en particulier les blocs D et G, ainsi que les solutions qui seraient envisageables pour répondre aux attentes du demandeur tout en préservant l'intérêt du site.

***La CRMS vous invite donc à organiser rapidement une réunion sur place avec toutes les instances concernées par le projet. Elle se tient à la disposition de la Régie des Bâtiments pour étudier ensemble une solution globale qui serait la plus adéquate possible eu égard à la qualité patrimoniale des lieux.***

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

A. de SAN  
Présidente f.f.

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) et A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).